



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six du mois de Juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 30 juin 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Thierry FULBERT (Alina GORDON), Gina THOMAR (Annick CARMONT), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL).

Etaient absents excusés : MM. Jérôme CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	25	7	03	00

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, trois (03) absents excusés ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Alina GORDON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Accord cadre multi attributaires pour la fourniture, la livraison de matériels, matériaux et outillages pour les corps de métier

5/DCM2023/64

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,*

Considérant que pour répondre aux besoins de la ville en matière de fourniture, livraison de matériels, matériaux et outillages pour les corps de métiers, un accord cadre multi attributaires à marchés subséquents (MS) a été lancé le 20 juillet 2022. Que la date limite de remise des offres était fixée au 22 Août 2022 à 12h00.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-5DCM202364-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Notifiée et publiée le 13/07/2023

Considérant que l'avis de cette consultation a été publié au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au sein du quotidien « France-Antilles ». Que ce dernier a également été publié sur le profil acheteur de la ville de Le Moule.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises a été mis à la disposition des opérateurs économiques par voie dématérialisée.

Considérant que les prestations sont décomposées en 5 lots et donnent lieu à un accord-cadre avec minimum et maximum :

Type	Objet	Mini HT/4 Ans	Maxi HT/4 Ans
Lot 1	Lot n°1 Fourniture et livraison de matériels, matériaux et outils pour les électriciens	60 000,00 €	240 000,00 €
Lot 2	Lot n°2 Fourniture et livraison de matériels, matériaux et outils pour les plombiers	30 000,00	150 000,00 €
Lot 3	Lot n°3 Fourniture et livraison de matériels, matériaux et outils pour les peintres	30 000,00 €	150 000,00 €
Lot 4	Lot n°4 Fourniture et livraison de matériels, matériaux et outils pour les charpentiers et maçons	60 000,00 €	190 000,00 €
Lot 5	Lot n°5 Fourniture et livraison de matériels, matériaux et outils pour les soudeurs	30 000,00 €	100 000,00 €

➤ Procédure de passation et technique d'achat

La procédure choisie est l'appel d'offres (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

La technique d'achat retenue est l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec minimum et maximum en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-7 à R2162-10 du Code de la commande publique.

➤ Nombre d'attributaires

Chaque lot de l'accord-cadre pourra être attribué à trois opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-5DCM202364-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

➤ **Durée globale du contrat**

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la notification du contrat au titulaire. Il ne fait pas l'objet de reconduction.

Le pouvoir adjudicateur a procédé le 24 Août 2022 à l'enregistrement des pièces, candidatures et offres.

La commission d'appel d'offres réunie le 22 Mai 2023 a décidé ce qui suit :

1/ d'attribuer l'accord cadre aux entreprises suivantes :

LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
1/ CHANTIER AUDEBERT	1/ CHANTIER AUDEBERT	1/ SOPIMAT	1/ CHANTIER AUDEBERT
2/ SOPIMAT			2/ SOPIMAT

Considérant qu'à cette phase de la procédure, il vous appartiendra, assemblée délibérante, d'autoriser le maire à signer l'accord cadre et les marchés subséquents à venir avec les soumissionnaires ci-dessus.

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver l'accord cadre multi attributaires pour la fourniture, la livraison de matériels, de matériaux et outillages pour les corps de métiers comme suit :

LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
1/ CHANTIER AUDEBERT	1/ CHANTIER AUDEBERT	1/ SOPIMAT	1/ CHANTIER AUDEBERT
2/ SOPIMAT			2/ SOPIMAT

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'accord cadre et les marchés subséquents à venir avec les soumissionnaires ci-dessus.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-5DCM202364-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 06 Juillet 2023

Pour avis conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-5DCM202364-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Notifiée et publiée le 13/07/2023